



L'HIVERNALE

Le règlement

1

L'association Larchant Animation organise une randonnée VTT dénommée L'Hivernale. L'Hivernale n'est pas une compétition mais une randonnée associant sport, loisirs et tourisme.

2

Les participants déclarent avoir en leur possession une assurance couvrant la pratique du VTT en toutes occasions.

3

Certains secteurs de cette randonnée présentent des difficultés, particulièrement les descentes dont certaines sont classées "expert". Nous conseillons fortement aux participants d'avoir une excellente pratique du VTT en toutes conditions.

4

L'Hivernale emprunte pour l'essentiel des chemins et des sentiers du golfe de Larchant. Certains secteurs passent sur des propriétés privées qui font l'objet d'accords spécifiques de droit de passages entre l'association Larchant animation et les propriétaires. Ces passages restent souvent interdits le reste de l'année.

5

L'activité proposée se déroulant en pleine nature, sous la responsabilité des participants, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables des incidents qui pourraient survenir au cours de l'épreuve; de même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Le soussigné participe à cette manifestation sous sa propre et exclusive responsabilité.

6

Les participants doivent s'inscrire par avance à la randonnée en remplissant le bulletin d'inscription disponible sur le site. Les participants âgés de moins de 18 ans doivent justifier d'une licence ou d'une autorisation parentale accompagnant leur bulletin d'inscription. Les participants non présents au départ de la randonnée ne pourront réclamer le remboursement du montant de leur pré-inscription, sauf en cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical.

7

En raison de la difficulté du parcours, l'Hivernale ne devrait être réservée qu'aux amateurs entraînés et parfaitement habitués aux pratiques d'un VTT engagé. En plus du casque obligatoire, les organisateurs conseillent fortement aux participants de s'équiper de protections multiples.

8

Chaque participant est seul responsable de son propre matériel. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage, incident ou accident, détérioration ou perte de ce matériel personnel.

9

Les participants s'engagent à respecter la forêt qui est un site protégé. Ils s'interdisent notamment de jeter, laisser sur place, tout débris, papier ou déchet de quelque nature que ce soit. Les participants doivent respecter le code de la route. Les participants s'interdisent de circuler en dehors des chemins et notamment de pénétrer dans les parcelles de forêt en dehors des balisages, ainsi que dans les propriétés privées voisines des parcours.

10

Par son inscription, chaque participant autorise expressément l'organisation et son sponsor officiel à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image et sa prestation sportive en vue de publier une galerie de photos et vidéos des participants sur le site Larchant Animation ou autres, ainsi que sur tout support, à des fins d'informations et/ou de présentation de l'Hivernale et ce, quelque soit le cadre de cette présentation. Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs adresses courriels à la seule fin d'information des événements sportifs de l'association Larchant Animation.

11

Chaque randonneur devra se conformer au code de la route ainsi qu'aux codes rural et forestier, il s'engage aussi à observer la charte du pratiquant VTT édité par l'ONF. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'inobservation du présent Règlement.

Larchant Animation décline toute responsabilité en cas d'inobservation du présent règlement.